



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 6, RUE DES CARMES

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**Vu** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**Vu** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** l'article 610-5 du code pénal,

**Vu** la demande écrite de Monsieur CAMUS Albin pour le compte de la librairie « les Carmes » en date du 17 mars 2025 pour une cessation d'activité sis 6, rue des Carmes à Pont-Audemer,

**Considérant** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée de stationnement pour déchargement et chargement de matériels 6, rue des Carmes à Pont-Audemer.

### ARRÊTÉ

Article 1 : Monsieur CAMUS Albin est autorisé à occuper le domaine public afin de stationner un véhicule immatriculé CV-394-FY à hauteur du 6, rue des Carmes à Pont-Audemer à compter du mardi 18 mars 2025 et ce, jusqu'au mardi 1er avril 2025, afin de réaliser l'opération ci-dessus.

Article 2 : Monsieur CAMUS Albin devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Services Techniques Communautaires, Monsieur CAMUS Albin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 20 mars 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

